NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1226
8 décembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 9 NOVEMBRE 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de faire référence à ma lettre au Président du Conseil de sécurité, datée du 10 septembre 1999 (S/1999/983) et aux lettres qui m'ont été adressées par le Président du Conseil les 16 septembre (S/1999/984) et 6 octobre 1999.

Par ma lettre du 10 septembre, j'ai informé le Conseil de sécurité de mon intention de nommer M. Terje Roed-Larsen aux fonctions nouvellement créées de Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et mon Représentant personnel auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne.

Le 16 septembre, j'ai reçu du Président du Conseil de sécurité une lettre m'informant que les membres du Conseil prenaient note de l'intention de nommer un nouveau coordonnateur spécial des Nations Unies; M. Larsen a donc pris ses fonctions le 1er octobre.

Le 6 octobre, j'ai reçu du Président du Conseil une nouvelle lettre saluant la signature du Mémorandum de Charm el-Cheikh et exprimant la conviction des membres que le nouvel accord ouvrait la voie à une paix juste, durable et complète, suivant un calendrier raisonnable dans toute la région, sur la base de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967) du 22 novembre 1967 et 338 (1973) du 22 octobre 1973. Les membres du Conseil se déclaraient en outre décidés à garder l'évolution de la situation à l'examen et à fournir le soutien nécessaire, appuyant pleinement les accords conclus et leur exécution ponctuelle et rapide.

Comme les membres du Conseil le savent, le Premier Ministre d'Israël et le Président de l'Organisation de libération de la Palestine se sont rencontrés à Oslo les 1er et 2 novembre 1999, dans un esprit très constructif. Il a été convenu que les équipes de négociation israélienne et palestinienne ouvriraient aujourd'hui à Ramallah les entretiens sur le "statut définitif" et que le délai pour la conclusion d'un accord-cadre serait fixé au 15 février 2000 en vue de parvenir à un accord définitif d'ici à septembre 2000. L'Organisation des Nations Unies a été représentée à ces réunions par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Alors que les diverses composantes du processus de paix au Moyen-Orient entrent dans une phase nouvelle, l'Organisation des Nations Unies doit se mettre en mesure de réagir vite et efficacement à toute demande émanant des parties au fur et à mesure qu'elles avancent dans leurs négociations bilatérales et multilatérales. D'après les nombreux échanges que j'ai eus avec les parties et les autres intéressés, il semble probable que les domaines actuels d'activité de l'Organisation des Nations Unies au Moyen-Orient, qu'il s'agisse de l'aide aux réfugiés et des activités de développement régional ou des missions de maintien de la paix et d'un certain nombre d'autres secteurs, soient évoqués par les parties elles-mêmes au cours de la série de négociations à venir.

C'est pour cette raison que j'ai décidé que l'ONU devait établir une structure unifiée dans la région, avec un pôle de coordination clairement reconnu pour les contributions de l'Organisation à l'application des accords de paix, ayant la responsabilité générale de procéder aux préparatifs appropriés, en consultation avec les parties au processus de Madrid et avec la communauté internationale au sens large, pour renforcer l'assistance de l'ONU.

En établissant ainsi un pôle de coordination sur le terrain, l'ONU sera mieux à même de répondre aux demandes d'aide en tirant parti des compétences et des capacités de conseil spécialisées et opérationnelles du système des Nations Unies. L'Organisation pourra ainsi augmenter l'efficacité de ses activités traditionnelles d'appui au processus de paix au Moyen-Orient, tout en se préparant à répondre à de nouvelles demandes d'aide si telle devait être la volonté commune de toutes les parties.

Afin de permettre à l'ONU de faire face aux tâches de consolidation de la paix qui s'annoncent, j'ai prié le Coordonnateur spécial de réorganiser le bureau actuel basé à Gaza, sachant qu'il aura probablement besoin de ressources supplémentaires.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. ANNAN
